



Genève, le 6 juin 2014

Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé**

### **Le canton de Genève lance une campagne d'achats-tests pour mesurer l'application de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs et améliorer la prévention**

**Le canton souhaite évaluer le degré d'application de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs et mettre sur pied des actions de prévention ciblées, notamment auprès des commerçants et exploitants d'établissements publics. Dès le mois de juin, des adolescents, encadrés par des professionnels participeront à la première campagne d'achats-tests d'alcool menée sur le territoire genevois.**

La direction générale de la santé (DGS) a demandé à Carrefour addictions, soit pour lui la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (FEGPA), de mener une campagne d'achats-tests d'alcool. L'objectif est de mesurer le respect de l'interdiction de vente de bière et de vin aux moins de 16 ans et celle de spiritueux aux moins de 18 ans.

L'opération touchera un échantillon représentatif de tous les lieux de consommation (cafés-restaurants, bars, tea-rooms, etc.) et les commerces, soit 350 lieux sélectionnés aléatoirement parmi quelque 3'600 autorisés. Dans un second temps, la campagne concernera aussi une trentaine de manifestations proposant la vente de boissons alcoolisées.

Dès le mois de juin, de jeunes "clients mystères" âgés de 14 à 17 ans, dont l'apparence reflète leur âge réel, interviendront incognito pour tenter d'acheter des boissons alcooliques. Un adulte les accompagnera à distance pour prendre note de la transaction, selon une procédure préétablie. L'alcool ainsi obtenu ne sera pas consommé.

Les jeunes ont été soigneusement recrutés dans le courant du mois de mai par la FEGPA, en collaboration avec la Fondation pour l'animation socioculturelle (fase). Ils seront rémunérés au tarif en vigueur pour les "petits jobs" de la fase. Dûment informés de la démarche, leurs parents ont donné leur accord par écrit. Les adultes accompagnants sont des professionnels de la fase habitués à travailler avec des jeunes et à les encadrer. Jeunes et adultes auront été formés ensemble sur la façon de procéder pendant et après la visite, ainsi que sur la manière de se comporter vis-à-vis du personnel. Une éthicienne participe à la formation animée par la FEGPA. Tous auront signé une clause de confidentialité.

La démarche vise en premier lieu à mesurer le degré d'application des dispositions légales. Elle est aussi l'occasion de sensibiliser les commerçants et exploitants à leurs responsabilités en la matière. Pour y parvenir, le canton a pris le soin de les informer préalablement, ainsi que les milieux professionnels et partenaires concernés. Les associations professionnelles ont d'ores et déjà manifesté leur soutien au principe des achats-tests. Les contrôles ordinaires et sanctions afférentes décidées par les forces de l'ordre ou le service du commerce (Scom) demeurent réservées.

Les résultats des contrôles seront traités de manière anonyme par Addiction suisse. A l'issue de cette première campagne, la DGS et Carrefour addictions en informeront tous les commerçants et exploitants. Ils rencontreront également les associations professionnelles pour en tirer les enseignements et prévoir de nouvelles actions de prévention.

**Retarder l'âge de la première consommation d'alcool**

La dernière enquête sur les comportements de santé des adolescents genevois (Health Behaviour in School-aged Children) a révélé qu'une part importante des moins de 16 ans a déjà acheté elle-même de l'alcool, malgré les interdictions. Elle a aussi confirmé la précocité de la consommation d'alcool, ainsi que des pratiques dangereuses pour la santé et l'intégrité, telles que le « binge drinking », par exemple.

Les études scientifiques montrent que la précocité de la consommation d'alcool s'accompagne d'un risque accru de dépendance à l'âge adulte. Un constat qui témoigne de la nécessité de retarder l'âge de la première consommation. L'interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs est l'une des mesures de santé publique les plus efficaces pour atteindre ce but. Or, les expériences menées dans vingt autres cantons suisses montrent que les lieux de vente ne respectent souvent pas la loi. C'est pourquoi la réalisation d'achats-tests figure en bonne place parmi les objectifs du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2011-2015.

**Pour tout renseignement complémentaire :**

Professeur Jacques-André Romand, Médecin cantonal, service du médecin cantonal, direction générale de la santé, DARES, ☎ +41 22 546 51 03

Madame Laurence Fehlmann Rielle, Carrefour addictions, Secrétaire générale de la FEGPA ☎ +41 22 329 11 75 - Portable 079 101 53 98